

le pamphlet

P É R I O D I Q U E I N D É P E N D A N T

Editorial

L'armée rêve de se faire une place dans les écoles, *titrait 20 minutes du 11 septembre. Et de nous expliquer que «des cours donnés par des officiers pourraient être introduits au secondaire. Objectif: présenter une info positive sur le service militaire».*

*Il faudrait en effet, selon la Conférence des directeurs cantonaux des affaires militaires, «que plus de jeunes **choisissent**¹ d'accomplir leur service militaire au lieu du service civil».*

Au début de l'été, la controverse sur le durcissement de l'accès au service civil et l'allègement des conditions de vie des recrues de l'armée nous a valu quelques autres morceaux de bravoure²:

*Le 25 juin, s'exprimant sur les adoucissements apportés par l'armée à l'école de recrues – marches en pantoufles de gym, sorties dès la première semaine, au moins six heures de sommeil –, dans le but d'**attirer** les jeunes, la conseillère nationale socialiste Priska Seiler Graf déclarait: «L'objectif doit être de motiver les jeunes qui **veulent** servir le pays. (...)»*

*Le 9 juillet, à propos du projet du Conseil fédéral de modifier la loi sur le service civil, les défenseurs de ce dernier montaient au créneau, certains voyant dans la nouvelle loi une atteinte à l'égalité face à l'obligation de servir, alors que la verte conseillère nationale genevoise Lisa Mazzone s'écriait sans souci de cohérence: «Le service civil n'est pas une punition, mais un **droit** octroyé au citoyen par la Constitution fédérale.»*

On le voit: le libre choix entre service militaire et service civil, à défaut d'ancrage dans la Constitution, est entré dans les esprits et dans les faits.

*L'armée suisse est donc devenue, y compris aux yeux de ses instances dirigeantes, une armée de **volontaires** que l'on doit appâter à coups de susucres et d'«info positive sur le service militaire» dans les écoles.*

Mais au fait, que sont-ils censés défendre, ces jeunes gens qu'on voudrait tellement convaincre de passer quelque temps sous les drapeaux? Notre souveraineté? Elle est moribonde. Notre neutralité? Elle est morte. Nos institutions? Elles sont en pleine déliquescence, à commencer par notre démocratie semi-directe, qui est bafouée par les politiciens. Nos lacs et nos montagnes? Vision romantique, donc dépassée. La génération montante ne se voit proposer ni idéal ni même la possibilité d'un dépassement de

soi par l'accomplissement de missions pénibles mais nécessaires, dans des conditions difficiles.

C'est inadmissible.

Quant au service civil, il s'est transformé en marché aux esclaves: toujours le 9 juillet, dans l'article intitulé Haro sur le projet de loi sur le service civil, les opposants arguent sans vergogne que ce fameux projet «risque de pénaliser les nombreuses institutions qui ont besoin des civilistes».

On appelle ces institutions établissements d'affectation.

Quand on creuse un peu, on s'aperçoit que lesdits établissements versent à la Confédération une contribution, dont il est dit ceci, le plus officiellement du monde³: «Son montant se situe entre 9 fr.20 par jour et au maximum 25% du salaire brut usuel du lieu et de la profession pour une activité similaire. C'est pourquoi chaque cahier des charges est rattaché à une catégorie de contribution. Puisque les civilistes ne sont pas efficaces à 100% dès leur premier jour d'affectation, la contribution est réduite de moitié les 26 premiers jours.»

A ce tarif-là, et même si, en outre, les établissements d'affectation fournissent aux «civilistes», le gîte et le couvert, ainsi que cinq francs d'argent de poche par jour, le service civil est un splendide pourvoyeur de main d'œuvre sous-payée.

C'est intolérable.

Combien de temps encore ces scandales vont-ils durer?

Mariette Paschoud

¹ Les mots en caractères gras sont soulignés par moi.

² A une exception près, les citations sont tirées de *20 minutes*.

³ <https://www.zivi.admin.ch/zivi/fr/home/einsatzbetriebwerden/ihre-kosten.html>.

Différence et similitude du singe

Le dernier championnat international de football a été gagné, à ce qu'on nous a dit, par l'équipe de France. Comme celle-ci est composée de plusieurs joueurs d'origine africaine, divers commentaires racistes, ou *pouvant être interprétés comme tels*, sont apparus sur les réseaux sociaux. On a pu voir notamment des images ou des vidéos mettant en scène des singes et suggérant une analogie avec les joueurs ou les supporters de football. Ces publications, de même que celles *qui pouvaient s'y apparenter*, ont été dénoncées, pointées du doigt, et on peut imaginer que les personnes qui les ont «likées» ont été recensées par quelques ligues de vertu.

Pour être équitable, il faut mentionner que le racisme, à cette occasion, s'est manifesté dans les deux sens, puisque le bureau parisien de la LICRA (Ligue contre le racisme et

l'antisémitisme) a publié sur Facebook un message ouvertement méprisant envers les joueurs croates blancs, évoquant une équipe de France «multicolore» et «multi-ethnique» face à une équipe de Croatie «dramatiquement uniforme»! Ce dérapage, bien que moins médiatisé, a tout de même suscité des réactions houleuses au sein même de la LICRA, où l'on n'a pas apprécié cette forme de *contre-racisme*.

Comparaisons et confusions

Dans un registre moins sportif, il y a quelques années, la très controversée ministre de la justice du gouvernement de François Hollande, issue des colonies d'outre-mer, avait déjà essuyé des jets de bananes et s'était vue comparée à une guenon. Des journalistes et des élus politiques avaient été traînés en justice et des peines de plusieurs milliers d'euros avaient été prononcées.

Paradoxalement, ce genre de comparaisons et de rapprochements, unanimement condamnés, n'émanent pas seulement d'individus frustes, aigris ou haineux traînant leur mal-être sur les réseaux sociaux, mais aussi d'algorithmes informatiques hypersophistiqués. En juillet 2015, la société Google a dû présenter ses excuses après que son nouveau logiciel de reconnaissance faciale avait confondu un couple d'Afro-Américains avec des gorilles. Selon un responsable de l'entreprise, cette erreur était due à «l'intelligence artificielle chargée d'apprendre à reconnaître les lieux, les gens et les objets sur les photographies». Mais cela n'explique absolument pas pour quelle raison cette intelligence artificielle a pu opérer une telle confusion.

Spécisme et racisme intra-animal

Ce sujet pose de nombreuses questions de logique. Par exemple, pourquoi les bananes jetées à Mme la ministre Taubira ont-elles été immédiatement interprétées comme une forme de comparaison simiesque, alors que de nombreux êtres humains, y compris de type caucasien, mangent aussi de ces fruits? Et dans le cas de la photo d'un orang-outan brandissant le trophée du Mondial, pourquoi a-t-on aussitôt considéré que cette image faisait allusion aux joueurs d'origine africaine, puisqu'il y a aussi des joueurs blancs dans l'équipe française? La publication diffusée sur Facebook ne contenait aucune précision et il a donc fallu que les dénonciateurs antiracistes fassent eux-mêmes cet amalgame dans leur esprit, ce qui est tout de même surprenant.

Enfin, à une époque où l'on défend impérieusement la dignité des animaux, comment expliquer que la comparaison avec un singe – qui est un animal intelligent – puisse être jugée infamante? Les réactions outrées nous semblent trahir un inquiétant mépris vis-à-vis de la dignité du singe, considéré comme doublement inférieur, d'abord parce qu'il est un animal (réaction spéciste), et ensuite parce qu'il serait moins attrayant que d'autres animaux (une forme de racisme intra-animal, en quelque sorte). Si les footballeurs d'origine africaine avaient été comparés à des colombes, à des gazelles ou à des écureuils, personne n'y aurait rien trouvé à redire. De même, lorsque des parents de type caucasien ordonnent à leur enfant de cesser de «faire le singe», personne n'y voit du racisme. Ces différences de réactions peuvent-elles s'expliquer autrement que par un ensemble de préjugés?

On constate ainsi que, *dans l'esprit même des individus progressistes prônant l'égalité des races et des espèces*, les singes restent néanmoins perçus comme différents des autres ani-

maux, tout comme les footballeurs d'origine africaine restent perçus comme différents des autres footballeurs. Cela signifie que les antiracistes pensent à peu près de la même manière que les racistes: en termes de *différence*.

Pollux

Ce bon M. Juncker

Le président de la Commission européenne Jean-Claude Juncker est un grand ami de la libre Helvétie. Aussi presse-t-il notre pays de conclure le fameux accord institutionnel avec l'Union européenne avant son départ, qui aura lieu d'ici un an. Après, paraît-il, il sera trop tard, car, sans lui, «ça pourrait être franchement mauvais pour la Suisse»¹. Il estime aussi, apparemment, que les négociations avec le Royaume-Uni en vue du Brexit doivent inciter la Confédération à se dépêcher de conclure un «accord d'ensemble», excluant par définition tout accord par étapes, afin que «les deux négociations n'empiètent [pas] l'une sur l'autre».

En fait, le personnage tente d'effrayer la Suisse, car il se rend compte, d'une part, que les négociations peuvent traîner longtemps en raison d'oppositions diverses, notamment en ce qui concerne la libre circulation des personnes et les fameuses mesures d'accompagnement, mais aussi au sein d'une population majoritairement hostile à l'Union européenne; d'autre part que la Suisse a tout avantage à connaître les termes de l'accord sur le Brexit pour pouvoir s'en prévaloir le cas échéant.

Du coup, l'«ami» se fait menaçant.

On a presque envie de le remercier de nous montrer si clairement ce que nous devons faire pour garder notre relative indépendance: procéder à un accord par étapes et attendre la fin des négociations sur le Brexit.

Cela vaut bien un bisou de la conseillère fédérale Doris Leuthard, sans doute.

M.P.

¹ <https://www.20min.ch/ro/news/suisse/story/Juncker-enjoint-la-Suisse-de-conclure-un-accord-vite-26128120>.

La leçon de Topaze

Marcel Regamey, chargé de défendre au pénal un notaire englué dans une affaire peu claire, disait avec un sourire: «Il n'y a pas dans le canton de Vaud de notaires malhonnêtes, il n'y a que des notaires imprudents.»

On pourrait probablement appliquer cette nuance aux magistrats, qui ne s'étonnent pas d'avoir soudain, après leur élection, des amis milliardaires qui leur offrent des voyages, des vacances, des places sur leur jet privé.

En 2007, ce sont les Chirac qui emménagent «de façon très provisoire» dans un magnifique appartement au 3 quai Voltaire, propriété de la famille libanaise Hariri, appartement que Bernadette occupe encore dix ans plus tard. Ce sont ensuite les croisières de M. Sarkozy sur le yacht de M. Bolloré, les voyages de Mme Alliot-Marie dans le jet privé de M. Miled, proche du dictateur Ben Ali, le coup de bourse de Mme Hildebrand, épouse du directeur de la BNS¹, la rémunération de Mme Pénélope Fillon pour un travail fictif et récemment le voyage onéreux de M. Pierre Maudet à Abu Dhabi

Les politiques ne considèrent leur charge, je le crains, que sous l'angle des avantages que celle-ci leur procure et non sous l'angle des devoirs qu'elle implique pour eux. Ils sont au-dessus du lot, ils ne doivent pas être importunés par des soupçons ridicules. On sait bien, d'autre part, que «non licet bovi quod licet Jovi». Chaque semaine, *Le Canard enchaîné* nous apporte de nouvelles informations croustillantes sur les mezzanines illégales de Mme Françoise Nyssen, ministre de la culture, ou sur les curieux liens entre les Mutuelles de Bretagne et M. Richard Ferrand, pas assez propre pour rester au gouvernement, mais assez honnête pour devenir président de l'Assemblée nationale!

Les cadeaux qu'on fait à un personnage politique sont toujours intéressés. C'est l'inculture de M. Maudet qui l'a fait négliger le célèbre vers de Virgile: «Quidquid id est timeo Danaos et dona ferentes»². Aujourd'hui, ce ne sont plus les Grecs qui font les cadeaux, mais les émirs des monarchies du Golfe ou les promoteurs immobiliers du lieu. Or, il n'y a pas de déjeuner gratuit.

La vénalité de quelques-uns induit l'opprobre de tous. Il n'y a pas que l'extrême-droite à user du slogan, il est vrai simplificateur et abusif, du «Tous pourris» et il n'y a pas que l'extrême-gauche à s'étonner des postes lucratifs d'administrateurs offerts par des banques ou des sociétés d'assurances à de braves conseillers nationaux qui n'ont pas la moindre compétence en banque, en assurances ou en gestion d'entreprise.

Les nostalgiques se réfèrent à Cincinnatus, qui a exercé deux fois la fonction de dictateur et qui retournait à la charrue une fois son mandat terminé. Mais on n'est plus au temps de la République romaine. Le magistrat qui se dévoue sans contrepartie financière, c'est le municipal d'une petite commune, qui se contente d'une indemnité symbolique, correspondant au 20% du salaire d'une femme de ménage, pour une activité qui occupe au moins le 50% de son temps et qui exige de lui des qualités d'urbaniste, de juriste, de pédagogue et de gestionnaire.

A un niveau supérieur, c'est un fromage dans lequel le magistrat s'installe confortablement et auquel il s'accroche *unguibus et rostro*: même une suspension de son activité n'entraîne pas *ipso facto* une interruption dans le versement de son salaire, comme le savent MM. Maudet à Genève et Lionel Girardin à Vevey³.

M. Patrick Balkany, ami de M. Sarkozy, est englué dans de multiples affaires de fraude fiscale, d'escroquerie et de faux, dont les enquêteurs de *Mediapart* n'ont pas encore fini de démêler l'écheveau. Il est toujours maire de Levallois-Perret!

Cela semble indiquer que la population préfère élire un franc voyou, un véritable escroc, qui a fait la démonstration de son habileté délictueuse, qu'un parfait honnête homme, sans fortune. C'est la leçon que le Topaze de Marcel Pagnol enseigne à son collègue Tamise.

Claude Paschoud

¹Voir l'éditorial du Pamphlet n° 411 (janvier 2012) consacré à la déontologie.

²Enéide II,49.

³Et c'est tant mieux: je n'approuverais pas une suspension du droit au salaire sur la base de simples soupçons.

Bénis soient les jours-amendes

Une vendeuse kosovare, spécialiste de l'escroquerie à l'aide sociale, aurait été expulsée vers son pays d'origine, à la suite de sa troisième condamnation, si la présidente du tribunal qui l'a punie avait suivi les réquisitions du procureur (360 jours-amendes fermes et expulsion).

Madame le juge en a décidé autrement. Certes, elle a condamné l'accusée à 360 jours-amendes fermes, mais elle a renoncé à l'expulsion, peine qu'elle trouve disproportionnée en raison de la situation familiale de l'indélicate vendeuse – cinq enfants, un mari qui ne travaille pas, une famille vivant en Suisse – et du fait qu'«elle n'est pas installée dans la délinquance» et «ne représente pas une menace pour l'ordre public»¹.

Il est vrai que trois tricheries ne sauraient constituer une installation dans la délinquance – tout au plus une vague tendance – et que cette mère de famille prolifique ne représente une menace que pour le porte-monnaie du contribuable, qui en a vu d'autres.

Compte tenu des circonstances et comme il n'est fait mention nulle part d'un remboursement des 57'000 francs d'aide sociale et des 7'153 francs d'assurance chômage que cette délinquante non installée a perçus indûment, on peut supposer qu'elle ne jouit pas d'une situation financière florissante. Mais il ne faut pas craindre pour autant qu'elle aille «payer» ses jours-amendes en prison. Ce serait très mauvais pour les cinq enfants et le mari sans travail. D'ailleurs, le système des jours-amendes présente le merveilleux avantage de se fonder sur la capacité financière du condamné. Théoriquement, le montant minimal du jour-amende est de 30 francs, mais il peut, dans certains cas, descendre jusqu'à 10 francs². Je suis à peu près certaine que notre vendeuse kosovare bénéficiera de cette mesure et qu'un bel «élan de solidarité» ou un plan de paiement lui évitera de se retrouver dans une cellule pourvue du téléphone et de la télévision.

On se demande pourquoi, sauf exception, les comptes rendus de presse ne mentionnent pas le montant des jours-amendes des délinquants, installés ou non. Craint-on que le bon peuple ne se rende compte que, à faute égale, certains sont punis plus sévèrement que d'autres?

A ce que j'ai cru comprendre, le système des jours-amendes fondé sur la capacité financière a remplacé celui des courtes peines de prison parce que ce dernier coûtait trop cher pour un résultat «éducatif» voisin de zéro. Il fallait donc supprimer cette absurdité.

De nos jours, le système des jours-amendes permet de sanctionner moins sévèrement une personne peu argentée qu'une personne aisée ou riche.

Une inégalité remplace une absurdité. Et périsse l'égalité devant la loi.

M.P.

¹ <https://www.20min.ch/ro/news/vaud/story/A-trop-escroquer-le-social--elle-risque-l-expulsion-14640492> et <https://www.20min.ch/ro/news/suisse/story/Sa-famille-lui-evite-le-renvoi-au-Kosovo-28343508>.

² Art. 34, al. du code pénal.

La paille et la poutre

On connaît l'image évangélique utilisée par le Christ pour dénoncer l'hypocrisie de certains censeurs. N'est-ce pas ce que pratique *Le Nouvelliste* chez nous lorsqu'il commente à répétitions le comportement, certes condamnable mais admis comme tel par l'intéressé lui-même, Pierre Maudet, alors que, simultanément, la presse romande s'abstient de dénoncer le lien entre terreur religieuse et islam? Elle va parfois, lors d'attaques meurtrières isolées, commises par des musulmans, jusqu'à dissocier ces actes de leur croyance religieuse.

Tout ceci dans le but de rendre l'islam compatible avec notre civilisation. Et c'est du reste ce qu'a tenté de faire récemment *Le Nouvelliste* valaisan dans son édition du lundi 10 septembre 2018 en interviewant une musulmane marocaine, Asma Lamrabet, qui, pour atténuer les effets de l'antiféminisme chez nous, ose écrire: «Le Coran ne dit pas que la femme aurait été créée à partir de la côte d'Adam.» Elle «oublie» la réaction d'Adam, précisément: «C'est la chair de ma chair et l'os de mes os.» Donc mon égale en nature, reconnaît la Bible dans le livre de la Genèse!

En revanche, ce que dit le Coran, elle ne le signale point! Voici donc: «Les hommes sont supérieurs aux femmes à cause des qualités par lesquelles Allah a élevé ceux-là au-dessus de celles-ci.»¹ Dans le mariage chrétien, une condition de validité est précisément le consentement des deux conjoints librement donné. En droit musulman, le mariage est toujours conclu par le futur époux, qui traite avec le tuteur de la femme. Comment cette dernière donne-t-elle son consentement? Par le silence... dit un commentaire du Coran! Le témoignage d'une femme en justice ne vaut que la moitié de celui d'un homme!²

Traiter en Occident l'islam comme une religion au même titre que le christianisme, c'est déjà trahir la vérité religieuse et consentir par ce silence complice à la terreur qu'il veut nous imposer ici même, sur notre sol, avec son immigration massive, au sein de laquelle la partie non violente de ses adeptes sert d'appât en même temps que

d'auxiliaire utile et silencieux à l'action violente de ceux qui appliquent à la lettre ce que commande le Coran contre les «infidèles».

Ne pas vouloir comprendre ces choses, c'est accepter déjà implicitement la défaite.

Michel de Preux

¹ Sourate 4, verset 38.

² Voir l'ouvrage de l'abbé Guy Pagès *Interroger l'islam*, éd. Dominique Martin-Morin, Paris 2013, p. 196, n° 19.

Ne dites pas...

Ne dites pas: «On peut se demander si une traque organisée dans des conditions les plus optimales possibles ne permettrait pas d'éviter que les trafiquants de drogue se contentent de changer d'horaires et de lieux quand la police se fait trop présente aux heures et endroits habituels.» Dites: «On peut se demander si une traque organisée dans des conditions optimales ne permettrait pas d'éviter que les trafiquants de drogue se contentent de changer d'horaires et de lieux quand la police se fait trop présente aux heures et endroits habituels.»

Il semble qu'on en soit loin...

Le pinailleur

Lettre ouverte à Monsieur Francois Meylan, «politique humaniste»

Monsieur,

Vivant depuis plus de onze ans en Catalogne, je suis naturellement l'actualité de mon pays d'adoption. Quelle ne fut pas ma surprise de lire récemment dans la presse qu'un Suisse de Lausanne, d'où je viens moi-même, montait au créneau contre le mouvement indépendantiste catalan, allant jusqu'à participer à des actions de nettoyage de noeuds jaunes symbolisant le rejet de l'incarcération des prisonniers politiques.

Curieux de savoir de qui il s'agissait, je fis une rapide recherche sur internet et tombai sur votre page Facebook. En parcourant vos publications, je fus surpris de la virulence de vos attaques contre un mouvement que vous ne connaissez visiblement pas bien, attaques qui reprennent mot pour mot la propagande du gouvernement de Mariano Rajoy et, aujourd'hui, des partis que sont le Partido Popular et Ciudadanos, son petit frère.

Dans un esprit de dialogue, je fis quelques commentaires sous vos publications afin de vous faire partager un autre point de vue, celui d'un Suisse qui a vécu de l'intérieur tout le processus qui nous a amenés à cette situation, dont les enfants sont scolarisés dans l'enseignement

public et qui cherche jour après jour à faire fonctionner sa petite entreprise dans un contexte difficile. Je vous invitais d'ailleurs à me contacter si vous vouliez en discuter de vive voix.

Le lendemain matin, je m'aperçus que mes commentaires, qui étaient parfaitement respectueux, avaient été éliminés et que je ne pouvais pas en faire d'autres. Je m'explique mieux l'unanimité des soutiens et des félicitations que vous affichez.

Monsieur Meylan, permettez-moi de m'étonner qu'un Suisse, démocrate, puisse prendre fait et cause de façon aussi radicale contre un mouvement pacifiste qui n'a jamais demandé que le droit de voter afin de décider de son avenir. En tant que Suisse, le fait de voter est pour moi une chose tellement normale et évidente que les images de la police matraquant les citoyens le 1^{er} octobre 2017 m'ont laissé pantois.

En lisant vos écrits, on peut noter que votre vision est uniquement nourrie des arguments du camp «constitutionaliste», qui fait passer le juridique avant le politique. Et le fond du problème est là. Si l'on ne conçoit pas que les lois peuvent aller à l'encontre du bien, qu'une constitution votée à la sortie d'une dictature peut être dépassée et nécessiter une révision, on entre dans une logique qui, de mon point de vue, devient perverse. Il faut peut-être juger ce conflit sous l'angle de l'esprit de la loi et non forcément du texte littéral.

Pourquoi un référendum sur l'indépendance est-il illégal? Parce que la Constitution fixe l'indivisibilité du territoire espagnol. Mais pourquoi donc fixer dans la loi fondamentale ce principe d'unité? Ne peut-on pas imaginer que la volonté du législateur a été d'empêcher l'exclusion d'une partie du territoire par le pouvoir, plutôt que l'inverse?

La situation actuelle est l'aboutissement de plusieurs années de tentatives de dialogue de la part du gouvernement catalan, qui n'a reçu que mépris en retour de la part du pouvoir central. Tout commence avec le statut d'autonomie, voté au parlement espagnol, confirmé par référendum en Catalogne et jeté à bas par le Tribunal constitutionnel à la demande du Partido Popular. Le ton était donné. Mariano Rajoy et son orchestre allaient à partir de là mettre tout en œuvre pour empêcher la région la plus dynamique d'Espagne de recevoir ce qui lui revenait. A l'époque, les indépendantistes représentaient un petit quart de la population et une force marginale au Parlement.

Durant les huit dernières années, j'ai suivi les efforts du gouvernement catalan pour ouvrir un dialogue, pour défendre les intérêts de la population qui vit sur son territoire, et je l'ai vu se faire congédier par ceux qui auraient dû négocier. Je connais ici beaucoup de mes concitoyens qui n'étaient pas le moins du monde favorables à l'indépendance de la Catalogne avant l'arrivée du Partido Popular au pouvoir. Mariano Rajoy a plus fait pour la croissance du sentiment indépendantiste que l'ANC et Omnium réunis¹.

Mais, Monsieur Meylan, ce qui me dérange vraiment dans votre discours reste le fait que vous accusez les indépendantistes d'être violents. Cela est absolument faux. Le mouvement a toujours été pacifiste, les indépendantistes ont organisé lors de chaque Diada², depuis des années, des manifestations qui ont réuni des centaines de milliers de personnes sans le moindre incident. Lorsque, le 1^{er} octobre dernier, les citoyens s'en furent voter pour ou contre l'indépendance, ce sont les forces policières envoyées par le gouvernement qui matraquèrent à bras

raccourcis les femmes et les vieillards qui protégeaient les urnes les bras levés. J'étais moi-même présent à cinq heures du matin lorsque les organisateurs du référendum donnaient les consignes pour la journée: pas de violence, résistance pacifique si la police vient, former un mur les bras levés en signe de paix... Ce sont les forces d'occupation acclamées par une partie du reste de l'Espagne aux cris de «A por ellos³» qui se sont défoulées sur des citoyens qui n'avaient commis aucun délit si ce n'est celui de vouloir s'exprimer dans les urnes. Dans quel monde vit-on, s'il vous plaît?

Le référendum était illégal me direz-vous. Et alors? Cela justifie-t-il ce qui s'est passé? Le résultat du vote n'avait pas de valeur juridique, c'est un fait acquis. L'Espagne est-elle une république bananière où l'on tabasse des citoyens libres parce qu'ils veulent voter?

Et vous, un Suisse, citoyen du pays dans lequel la démocratie est la plus développée, vous prenez le parti des matons envoyés par le gouvernement du Partido Popular, le parti le plus corrompu d'Europe. Je ne m'explique pas votre croisade. Je vous en prie, expliquez-moi.

Michel Paschoud

¹ Organisations indépendantistes.

² 11 septembre, fête nationale catalane correspondant à la chute de Barcelone en 1714 à la suite de la guerre de succession d'Espagne.

³ La traduction de cette locution est difficile. Ce serait un «sus à l'ennemi», sans que le mot ennemi soit explicité.

Limites

Un contrôleur des transports publics de Winterthur a infligé le 7 août une amende de cent francs à une vieille dame âgée de nonante-deux ans¹. Celle-ci, en effet, ayant paraît-il négligé de consulter sa montre, se trouvait à bord de son bus à neuf heures moins quatre, alors que son abonnement n'était valable qu'à partir de neuf heures.

Courroucée par le prétendu manque de compréhension du contrôleur, la passagère s'est confiée à **20 Minuten**, de sorte que sa mésaventure est arrivée jusqu'au public romand via **20 minutes**, qui a consacré à cet événement phénoménal deux articles en trois jours, les 3 et 6 septembre.

Le public ayant, à l'occasion d'un sondage organisé par le quotidien gratuit, très majoritairement pris parti pour la nonagénaire, je me sens tenue de rompre une lance en faveur du «villain» contrôleur.

Un contrôleur de bus est une sorte de policier chargé de faire appliquer des règles et respecter des limites. Or qui dit règles et limites dit forcément contrainte: un choix a été fait par une autorité et s'impose à des personnes qui n'ont pas eu voix au chapitre. Il en va ainsi, notamment, des obligations et interdictions diverses qu'impose le code de la route, des horaires scolaires, des heures de police et même des règles édictées par les parents qui se soucient d'éduquer leur progéniture. Si énervant que ce soit, si injuste que cela puisse paraître, celui qui viole les règles ou s'affranchit des limites encourt des ennuis et le sait.

Dans le cas qui nous occupe, ni le contrôleur ni sa «victime» n'ont décidé que l'abonnement – à prix réduit² – ne serait valable que depuis neuf heures. Pour payer moins, la dame a accepté la condition et le rôle du contrôleur est de faire respecter cette dernière.

Comme les lecteurs de *20 minutes*, y compris ceux qui ont fait montre d'un bel «élan de solidarité pour la nonagenaire sanctionnée», ne disposent que du son de cloche de la vieille dame, il est difficile de se faire une opinion sur les circonstances exactes de ce fait divers.

Mais le doute profitant théoriquement à l'accusé, on me pardonnera de considérer que le contrôleur incriminé a très probablement fait son travail correctement.

Il se peut que ce mini-événement ne mérite pas tant de lignes. Toutefois, il est symptomatique d'une époque où les représentants de l'autorité sont constamment soumis à la critique et risquent à tout moment de se voir punis ou montrés du doigt pour avoir fait leur métier; les contrevenants et les délinquants ayant droit, eux, à la plus grande compréhension...

M.P.

¹ <https://www.20min.ch/ro/news/suisse/story/Une-nonagenaire-amendee---pour-4-minutes-27569860> et <https://www.20min.ch/ro/news/suisse/story/Amendee-pour-4-minutes--il-veut-payer-sa-prune-23771745>.

² <https://stadt.winterthur.ch/stadtb/abos-tickets>.

Bricoles

Découverte

Les cantons sont contre un excès de centralisation, annonçait la presse le 10 septembre¹.

En effet, la Conférence des gouvernements cantonaux (CdC) vient de s'apercevoir que la centralisation augmente en Suisse et que, de plus en plus, les cantons en sont réduits au rôle de simples exécutants.

Quelle extraordinaire découverte!

On est heureux d'apprendre que les cantons ont, enfin, pris conscience du transfert progressif, entamé depuis des décennies, de leur souveraineté à la Confédération. On se réjouit de les entendre exprimer leur déplaisir face à ce «fédéralisme d'application».

Domage que cette saine réaction ne soit pas une affaire de principe, mais de gros sous: volonté d'«optimiser» la péréquation financière fédérale et rejet des charges supplémentaires imposées par la Confédération aux cantons dans différents domaines.

Ça manque de panache!

¹ <https://www.20min.ch/ro/news/suisse/story/Les-cantons-sont-contre-un-exces-de-centralisation-26114112>.

Du grand art

Une dénommée Deborah de Robertis, qu'on nous présente comme une artiste franco-luxembourgeoise, a des ennuis avec la justice française. En effet, elle s'est montrée nue à l'entrée de la célèbre grotte de Lourdes¹.

Il semble donc que, en notre ère du tout sexe, quelque loi rétrograde punisse encore l'exhibitionnisme en France.

Il paraît que «la jeune femme a invoqué la portée artistique de son geste».

On regrette qu'elle ne s'en aille pas exhiber cette forme d'art hautement civilisée à l'entrée de quelque lieu saint islamique... juste pour voir.

¹ *20 minutes* du 3 septembre 2018.

Des touristes bien à plaindre

20 minutes rapportait le 24 août que des touristes s'étaient plaints, auprès d'un maire provençal, du bruit des cigales, lequel dérangeait leurs conversations. S'il n'avait tenu qu'à eux, les insectes auraient été purement et simplement éliminés. Fort heureusement, aucune suite n'a été donnée à leurs récriminations.

Les gens sont étranges. Ils doivent pourtant bien savoir qu'il y a des cigales dans le Midi, des grenouilles dans les étangs, des mouettes au bord des lacs et des oiseaux dans les arbres! Pourquoi ne partent-ils pas en vacances dans des lieux déserts?

On sait qu'en Suisse certains citadins qui, Dieu sait pourquoi, sont venus vivre à la campagne, dénoncent avec la plus grande fermeté le bruit des cloches des vaches ou des églises. Mais aucun, autant qu'on sache, n'a encore exigé le massacre des oiseaux qui pépient joyeusement aux aurores.

M.P.

Le Pamphlet
Case postale 998
1001 Lausanne
Courriel: courrier@pamphlet.ch
ccp:10-25925-4
Rédacteur responsable: Mariette Paschoud
ISSN 1013-5057